

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 10 mars 2026

Délibération n°2026-04

Objet : Budget Primitif 2026

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : 5 mars 2026

Secrétaire de séance : *Isabelle BLANC-JOUVAN*

Présents (8) : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents excusés (3) : Patrick CUILLERAT, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS

Contexte de la délibération

Chaque année, la commune vote un budget primitif afin d'autoriser les recettes et les dépenses de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

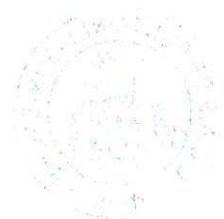
VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 20 janvier 2026 ;

VU la maquette du budget primitif pour l'exercice 2026 annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de voter leur budget le 30 avril au plus tard ;

CONSIDERANT la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT la proposition d'un budget équilibré en recettes et en dépenses ;



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action sociale de Fontaines-sur-Saône, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES			
Compte	Dénomination	Réalisé 2025	BP 2026
611	Prestation de service	- €	15 000 €
6182	Autres honoraires, conseil	903,97 €	1 000 €
62261	Honoraires médicaux	- €	540 €
6247	Transports collectifs	- €	150 €
65133	Secours d'urgence	20,00 €	1 550 €
65134	Aides	16 931,93 €	22 400 €
6228	Rémunération d'intermédiaire honoraires et honoraires	48,24 €	100 €
65138	Autres secours	300,00 €	300 €
65748	Autres personnes de droit privé	12 532,99 €	14 500 €
65818	Autres	238,54 €	250 €
Total dépenses		30 975,67 €	55 790 €

RECETTES			
Compte	Dénomination	Réalisé 2025	BP 2026
7474	Subvention commune	21 000 €	25 457,89 €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	45 €	
Total des recettes de fonctionnement		21 045 €	25 457,89 €
Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1		40 262,78	30 332,11€
Total recettes de fonctionnement			55 790 €

- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C. C. A. S.

Isabelle BLANC-JOUVAN
Secrétaire de séance

